

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an Deux Mille Quinze le vingt deux à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 07 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude

Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain

Mme BOMPARD	Mme GRANDO	Mme PONCET
M. RAOUX	Mme PLAN	M. RODRIGUEZ
Mme CALERO	M. BESNARD	Mme GUTIEREZ
M. MARTIN	Mme SIBEUD	M. FIORI
Mme NERSESSIAN	M. DUMAS	Mme BOUCLET
M. MICHEL	M. MORAND	Mme FARJON-DESFONDS
Mme FOURNIER	Mme LAVALLEE	M. ZILIO
M. MASSART	M. MALAPERT	
M. MERTZ	Mme PECHOUX	
Mme MOREL-PIETRUS	Mme PLAZY	
M. BEGUE	M. POIZAC	

Représentés(es) :

M. VASSE par M. RAOUX
Mme BELLAPIANTA par M. MORAND
M. LAMBERTIN par M. ZILIO

Absente :

Mme PETRINI -CAMILLO

QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. Romain RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 02 – ACQUISITION – PROPRIETE DE L'INDIVISION ROUSTIT – PARTIE PARCELLE SECTION I N° 694 – IMPASSE NOTRE DAME DES GRACES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- annuler la délibération du 03 février 2015 du Conseil Municipal donnant son accord pour acquérir la propriété de l'indivision ROUSTIT au prix de 45 € le m²,

- acquérir, pour un montant de 1 968 €, une partie de la parcelle cadastrée section I n° 694, d'une superficie de 124 m², appartenant à l'indivision ROUSTIT, située impasse Notre Dame des Grâces,

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage sont à la charge de l'indivision ROUSTIT.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 03 – ECHANGE DE PROPRIETES – M. ET MME BRES / COMMUNE DE BOLLENE – PARCELLE SECTION CD N° 46 QUARTIER LE CANAL CONTRE PARCELLES COMMUNALES SECTION CD N° 42 ET N° 141 QUARTIER LE CANAL

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder, avec une soulte de 1 568 € au profit de la commune, à l'échange entre la parcelle cadastrée section CD n° 46, d'une superficie de 337 m², appartenant à M. et Mme Léo BRES, située quartier du Canal contre les parcelles communales cadastrées section CD n° 42 et 141, situées quartier du Canal, d'une superficie totale de 533 m², aux conditions définies ci-dessus,
Les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié seront à la charge de M. et Mme Léo BRES.
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 04 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- prononcer le déclassement du domaine public :
 - du chemin du quartier Coste-Belle, pour une superficie d'environ 750 m²,
 - du chemin du quartier de l'Etang débouchant sur la route Fontaine Davin, pour une superficie d'environ 540 m²,
 - du chemin Dou Malounié en partie, pour une superficie d'environ 510 m²,
 - du passage entre le chemin Vieux et l'avenue Emile Lachaux entre les parcelles de Mme Jacqueline VALABREGUE et la société VALABREGUE ET CIE, pour une superficie d'environ 222 m²,
 - du chemin au quartier La Sarrigotte jouxtant les parcelles de la société EDF, pour une superficie de 1 838 m²,
 - du rond-point des Portes de Provence pour partie, à l'intersection avec la rue Robert Schumann, pour une superficie de 613 m²,

- du bout de l'impasse de l'Apparent pour une superficie d'environ 100 m²,
- de l'espace de la Paix en partie, rue Frédéric Mistral jouxtant la parcelle de la commune de Bollène, pour une superficie d'environ 80 m²,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 05 – CESSION PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION AT N° 52 – ROND POINT DES PORTES DE PROVENCE – ORGANISATION D'UNE CONSULTATION – ADOPTION – CAHIER DES CHARGES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
 - adopter le cahier des charges de la consultation préalable à la cession de la parcelle communale cadastrée section AT n° 52 constituée d'un bâtiment d'une superficie de 267 m² et d'une parcelle déclassée du domaine public d'une superficie de 613 m² située rond-point des Portes de Provence, pour un prix moyen total de 350 000 €,
 - donner son accord sur la composition du comité technique proposée ci-dessus,
- Il est précisé que pour valider la cession du bien, le Conseil Municipal sera à nouveau invité à délibérer.
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 06 – CESSIION PROPRIETE COMMUNALE – PARCELLES SECTION ZN N° 86, N° 45 ET ZM N° 4 – QUARTIER LES DRAYES VASSIEUX EN VERCORS – ORGANISATION D'UNE CONSULTATION – ADOPTION CAHIER DES CHARGES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
 - adopter le cahier des charges de la consultation préalable à la cession de cette propriété communale, située quartier les Drayes sur la commune de Vassieux en Vercors, cadastrée section ZN n° 86, 45 et ZM n° 4, d'une superficie totale de 205 735 m², pour un prix moyen de 680 000 €,
 - donner son accord sur la composition du comité technique proposée ci-dessus,
- Il est précisé que pour valider la cession du bien, le Conseil Municipal sera à nouveau invité à délibérer.
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 07 – SERVITUDES – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX POSTES "CHENAIE" ET "BELLEVUE" ET D'UN COFFRET ELECTRIQUE – PARCELLES SECTION AH N° 74, AI N° 19, N° 20 ET N° 21 – MONTEE DES FRIGOULES – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN CANTON DE BOLLENE – ADOPTION

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention de servitudes à passer avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien Canton de Bollène pour l'implantation et l'entretien des réseaux souterrains et d'un coffret électrique, montée des Frigoules, sur les parcelles communales cadastrées section AH n° 74, AI n° 19, n° 20 et n° 21, aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir,
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 08 – DENOMINATIONS VOIES, CHEMINS ET PLACES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- dénommer les voies, chemins et places précités.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstention : M. FIORI

QUESTION N° 09 – CENTRE DE VACANCES DE VASSIEUX EN VERCORS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur, tels que précisées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 10 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS / SUPPRESSIONS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 11 – CONSERVATOIRE « André ARMAND » – CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE CHANT LYRIQUE ET JAZZ VOCAL

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- créer une activité accessoire au sein de l'Ecole Municipale de Musique à compter du 1er octobre 2015 pour une durée au maximum de 3 ans,
- rémunérer cette activité accessoire sur la base du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, échelon 5, pour un temps de travail fixé pour l'année scolaire 2015-2016 à 5 heures hebdomadaires.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – ORGANISATION DES DEPLACEMENTS D'AGENTS ET D'ELUS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT – MODIFICATION FRAIS DE PARKING

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- modifier la délibération du 24 septembre 2012 en autorisant le remboursement des frais de parking, aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – RETRAIT DE DELEGATION – MAINTIEN D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS – REMI MARTIN

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- décider de ne pas maintenir Monsieur Rémi MARTIN dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 14 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

L'Assemblée est invitée à voter pour élire un nouvel adjoint :

- Candidature : Mme Danièle LAVALLEE

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 32

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 7

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

a obtenu : Mme Danièle LAVALLEE , vingt-cinq (25) voix.

Mme Danièle LAVALLEE , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé au poste de 3^{ème} adjoint.

QUESTION N° 15 – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions,
- adopter le nouveau règlement intérieur aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstention : M. BESNARD

QUESTION N° 16 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'**Unanimité** des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Ont obtenu 25 voix « pour » :

Groupe « Bollène Espoir » :

Ont obtenu 6 voix « pour » :

Groupe « Rassembler Bollène » :

Quotient électoral : 6,2

Soit par attribution à la proportionnelle au plus fort reste pour les listes présentées :

- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour le Groupe « Bollène Espoir »

- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour le Groupe « Rassembler Bollène »

La composition de la commission d'appel d'offres est fixée ainsi qu'il suit :

Présidente : Mme le Maire ou son représentant

Membres Titulaires :

* M. Claude RAOUX

* M. Danièle LAVALLEE

* M. Claude DUMAS

* M. Daniel MERTZ

* Mme Laurence FARJON DESFONDS

Membres Suppléants :

- * M. Geneviève SIBEUD
- * M. Thérèse PLAN
- * M. Stella PONCET
- * M. Jean-Marie VASSE
- * Mme Françoise BOUCLET

Membres à voix consultative :

- * le comptable public,
- * le représentant de la direction départementale de la protection des populations (D.D.P.P.)
- * les membres des services techniques chargés de suivre l'exécution du marché ou, dans certains cas, d'en contrôler la conformité à la réglementation,
- * les personnalités désignées par le président en raison de leur compétence dans le domaine qui fait l'objet du marché.

QUESTION N° 17 – COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS – MODIFICATION MEMBRE / DELEGUE / REPRESENTANT

L'Assemblée est invitée à voter pour procéder à la modification des membres du Conseil Municipal devant siéger au sein des commissions et organismes suivants :

A l'**unanimité** des membres présents, le vote a lieu à main levée pour l'ensemble des élections suivantes :

Commission « Finances – Commande publique »

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

est déclaré élu en qualité de membre au sein de la Commission « Finances – Commande publique » :

- Mme Stella PONCET

La nouvelle composition de la Commission « Finances – Commande publique » s'établit comme suit :

- Mme Stella PONCET

- M. Jean-Marie VASSE

- M. Pierre MASSART

- M. Thomas BEGUE

- Mme Danielle LAVALLEE

- M. Claude RAOUX

- M. Anthony ZILIO

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

est déclaré élu au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Mme Danièle LAVALLEE

La nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'établit comme suit :

Membres titulaires :

* M. François MORAND

* Mme Danièle LAVALLEE

Membres suppléants :

* M. Pierre MASSART

* M. Jean-Marie VASSE

Commission Consultative des Marchés Forains

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

est déclaré élu en qualité représentant de la Commune au sein de la Commission Consultative des Marchés Forains :

- Mme Marie-France NERSESSIAN

La nouvelle composition de la Commission Consultative des Marchés Forains s'établit comme suit :

Le Maire, Président de droit
ou son représentant Mme Christine FOURNIER

Membres du Conseil Municipal :

- Mme Gisèle PLAZY
- Mme Geneviève SIBEUD
- M. Pierre MICHEL
- Mme Marie-France NERSESSIAN

Représentants des commerçants des marchés forains :

- M. Christophe HENRY
- M. Jean-Louis JULIAN
- M. Dominique DAMIANO, représentant du Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (S.I.A.E.R.H.N.V.)

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

est déclaré élu en qualité de représentant de la Commune au sein du Comité Syndical du S.I.A.E.R.H.N.V. :

- M. François MORAND

La nouvelle composition des représentants de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (S.I.A.E.R.H.N.V.) s'établit comme suit :

Membres titulaires :

- * M. Claude RAOUX
- * M. François MORAND

Membres suppléants :

- * M. Jean-Marie VASSE
- * M. Claude DUMAS

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région « Rhône Aygues Ouvèze » (R.A.O.)

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

est déclaré élu au sein du Comité Syndical du R.A.O. :

Membre titulaire : M. Claude DUMAS

Membre suppléant : M. Jean-Marie VASSE

La nouvelle composition du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région « Rhône-Ayguès- Ouvèze » s'établit comme suit :

Membres titulaires :

- * M. François MORAND
- * M. Claude DUMAS

Membres suppléants :

- * M. Pierre MASSART
- * M. Jean-Marie VASSE

QUESTION N° 18 – OFFICE DE TOURISME – DEMISSION DE MME Sabine CADOT - M. Mario RAUD-SALAMO

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- désigner :
- Mme Corinne HAMIDA Corinne, Directrice du Campanile de Bollène,
- M. Lucien MILHAUD, propriétaire de gîtes à Bollène,

en qualité de représentants du collège des professions et activités intéressées par le tourisme sur la commune au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, en remplacement de Mme Sabine CADOT et M. Mario RAUD-SALAMO,

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 19 – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-LEZ-PROVENCE – MODIFICATION DES STATUTS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- ne pas approuver le projet ci-annexé des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 20 – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) – RAPPORT D'ACTIVITES 2014 – INFORMATION

L'Assemblée **prend acte** du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes « Rhône Lez Provence », ci-annexé.

QUESTION N° 21 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2015 aux conditions énoncées ci-dessus,
- modifier le Budget Principal 2015 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON DESFONDS, M. ZILIO (2)

QUESTION N° 22 – SIRENES – RACCORDEMENT AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (S.A.I.P.) – CONVENTIONS

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter, aux conditions énoncées ci-dessus, les conventions à passer dans le cadre du Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P.) entre :

- l'Etat et la ville de Bollène pour la sirène de l'Hôtel de ville,
- l'Etat, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) et la ville de Bollène,
- l'Etat, la ville de Bollène et la Compagnie Nationale du Rhône.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 23 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LEZ (S.M.B.V.L.) – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS DE RECEPTION DE MESSAGES D'ALERTE DE CRUE – AVENANT N° 1

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de matériels de réception de messages d'alerte de crue à passer avec le S.M.B.V.L., aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 24 – AMENAGEMENT DE LA RD N° 26 ENTRE LE GIRATOIRE DES PORTES DE PROVENCE ET LE GIRATOIRE LEON PERRIER – PARTICIPATION FINANCIERE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention à passer avec le Conseil Départemental de Vaucluse dont le montant total des participations sera déterminé après réception des travaux pour l'aménagement de la route départementale n° 26 entre le giratoire des Portes de Provence et le giratoire Léon Perrier, aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 25 – VOIE COMMUNALE N° 9 SUR LE CANAL DE REALIMENTATION QUARTIER DU MAS – GESTION, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE L'AQUEDUC – CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention valant constat de remise effective à la Commune de la surveillance, l'entretien et la gestion de l'aqueduc de la voie communale n° 9, chemin de la Malleposte, à passer avec la Compagnie Nationale du Rhône aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévue à cet effet.

- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 26 – AUTORISATION DE PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
 - autoriser le Maire à présenter la demande d'approbation de l'Agenda D'Accessibilité Programmée de la Ville de Bollène.
- Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice de l'année proposée aux nature et fonction prévues à cet effet.
Le versement des sommes énumérées interviendra après réalisation des prestations..

- autoriser le Maire à signer la demande d'approbation de l'Agenda D'Accessibilité Programmée et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 27 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ELIMINATION DES DECHETS – COMPETENCE DELEGUEE – SIERGT ET SYPP – ANNEE 2014 – INFORMATION

L'Assemblée **prend acte** des rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (activité de compétence déléguée : traitement des ordures ménagères) élaborés par le SIERGT et le SYPP, ci-annexés.

QUESTION N° 28 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE – COMPETENCE DELEGUEE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL RHONE-AYGUES-OUVEZE (R.A.O.) – ANNEE 2014 – INFORMATION

L'Assemblée **prend acte** du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat RAO, ci-annexé.

QUESTION N° 29 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MAILLAGE DES BASSINS VERSANTS DES STATIONS D'EPURATION DE L'ECLUSE ET DE LA CROISIERE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE (AERMC)

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter le projet de travaux de maillage des bassins versants de l'Ecluse et de la Croisière dont le coût d'opération est évalué en phase

AVP à : **1 497 220 € HT.**

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget annexe de l'assainissement aux nature et fonction prévues à cet effet.

- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % pour la réalisation de cette opération d'assainissement collectif.

Cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) sera réalisée selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement adoptée en séance du Conseil Municipal le 19 février 2014.

Il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

QUESTION N° 30 – OFFICE DE TOURISME – CREATION D'UN TARIF

L'assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- créer, à compter du 07 octobre 2015, un nouveau tarif correspondant à la vente de « collectors » de timbres sur le département de

Vaucluse pour un montant unitaire fixé à 10,00 € la plaque de 10 timbres.

Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie prévue à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés